



Compromis de vente maison

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **14:55**

Bonjour,

Je vais signer un compromis de vente pour une maison par une agence immobilière demain et je voudrais avoir vos lumières de savoir ce que doit être noté d'important, les clauses. Comme c'est mon premier achat, je ne sais pas trop et pas envie d'avoir des ennuis ensuite.

Merci à vous

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **15:11**

Bjr,

Prévoir clause de non obtention de crédit si vous empruntez pour cet achat.

Prévoir aussi éventuelle non conformité constatée par rapport à la description initiale du bien.

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **18:06**

Merci mais nous passons par agence immobilière et il n'y a pas de notaire pour la signature du compromis demain est-ce possible de faire sans ? Il y aura présence que de l'agent immobilier les vendeurs et nous les acquéreurs. Pour la clause de non obtention de crédit peut-on demander à ce que ce soit 90 jours pour être sûr d'être dans les temps car je crois que c'est 60 j habituellement peut modifier ça sur le compromis ? Merci

Par **Visiteur**, le **07/12/2016** à **18:19**

Bsr,

Notaire non obligatoire pour un compromis...

Si vous êtes d'accord sur ce sujet avec le vendeur, vous pouvez allonger la durée, mais 60 jours est suffisant en général.

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **18:39**

ah merci mais il faut l'accord du vendeur car même? si le vendeur refuse on ne peut pas mettre les 90 j?

Par **Tisuisse**, le **07/12/2016** à **18:44**

Bonjour,

Pourquoi vouloir vous limiter à 60 jours ? Le temps que le notaire fasse toutes les formalités nécessaires et reçoivent les réponses (à commencer par le droit de préemption par la mairie), il faut bien 3 mois en tout.

Par **Nounette02**, le **07/12/2016** à **18:53**

non au contraire je veux qu'il y est inscrit 90 jours dans le compromis mais l'agent immobilier m'a dit que c'est noté 60 jours mais moi je trouve que c'est trop juste